

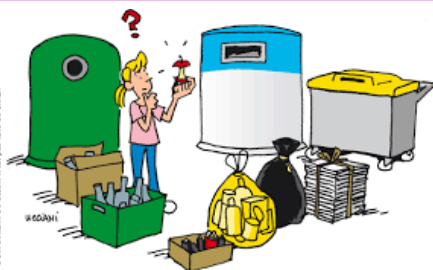
« Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit »  
Art. 84 de l'Arrêté Préfectoral



La déchèterie de HONFLEUR accueille vos dépôts d'encombrants et déchets verts. Son accès est libre et gratuit.

**Horaires : lundi de 14H à 18H**  
**mardi, mercredi, vendredi et samedi**  
**de 9H à 12H et de 14H à 18H**  
**jeudi de 9H à 12H**  
**fermée le dimanche**

Non-respect : amende pouvant atteindre 450 €



Chacun est responsable de la gestion des déchets produits jusqu'à leur élimination finale, même lorsque je les transfère à un tiers à des fins de traitement (article L.541-2 du Code de l'environnement) ;

**Les poubelles ne doivent pas être déposées avant 19 heures la veille du ramassage**



Choisir le bon moment  
c'est moins dérangeant!



Horaires pour l'utilisation de machines pour les travaux de bricolage ou de jardinage

**du lundi au vendredi**  
**de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30**

**le samedi**  
**de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00**

**le dimanche**  
**de 10H00 à 12H00**

Ces jours et horaires ne concernent pas l'activité agricole ou maraîchère

Non-respect : amende forfaitaire de 68 €, majorée à 180 €



**Article R. 1334-31 du Code de la santé publique**  
: « aucun **bruit particulier** ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal placé sous sa responsabilité** »

**Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attendant ou non à une habitation.**

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner : d'une amende de 450 € à la confiscation de l'animal.

*Une année vient de s'écouler, une année dont la saveur n'aura pas été celle des autres passées. La lutte contre le COVID perdure même s'il semble se profiler de belles éclaircies à l'horizon grâce à l'évolution de la vaccination. Depuis un an, le conseil municipal s'est installé dans les commissions et des choix déterminants pour l'avenir de notre population ont été pris...*

Deux décisions importantes ont déjà été prises :

- **L'eau potable** était produite et distribuée en régie par la commune d'Ablon depuis sa création dans les années 30. La commune d'Ablon n'a jamais délégué la gestion de son eau potable, ce qui lui valait d'avoir un prix particulièrement bas. Depuis 10 ans, nous avons été attentifs à la préservation de notre ressource, ainsi en augmentant régulièrement le prix, nous avons atteint le prix moyen du secteur. Malgré notre vigilance, des fuites liées à l'état du réseau ont détérioré notre rendement, ce dernier doit être satisfaisant pour obtenir les aides de l'Agence de l'Eau. L'évolution de la consommation nous conduit à prévoir l'augmentation de la capacité de nos réservoirs, aussi la création d'un réservoir de 400m<sup>3</sup> est prévue pour un montant d'environ 500.000€. La Loi NOTRE obligeait les collectivités à transférer les compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, néanmoins, les élus de la Communauté de Communes du Pays Honfleur-Beuzeville ont demandé à bénéficier d'un assouplissement de sa mise en application, en demandant son report au délai maximum de 2026. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021 la commune d'Ablon ne gèrera donc plus la compétence Eau potable. Cette dernière sera prise en charge par le Syndicat des sources de Cresseville, ce syndicat à dimension humaine a délégué sa gestion à l'entreprise Véolia (à la suite d'appel d'offre).

Ce qui va changer :

\_ L'entretien et le dépannage des fuites seront faits par l'entreprise Véolia.

Numéro d'urgence de l'eau potable en cas d'urgence : **09-69-39-56-34**.

\_ Deux facturations vous seront adressées annuellement pour votre consommation d'eau intégrant également l'assainissement collectif.

\_ Le prix va diminuer d'environ 4% pour les consommations comprises entre 36 et 120 m<sup>3</sup>, de 2.8% pour les consommations de 200 m<sup>3</sup> et de 1.2% pour les consommations de 1000 m<sup>3</sup>.

Tarif de l'eau potable ABLON	Jusqu'au 30/06/2021		à partir du 01/07/2021		
	Régie Communale	TOTAL	Part Syndicale	Part Véolia	TOTAL
<b>Abonnement</b>	25,00 €	<b>25,00 €</b>	20,68 €	16,43 €	<b>37,11 €</b>
<b>Part Variable</b>					
0-36 m <sup>3</sup>	1,4500 €	<b>1,4500 €</b>	0,4746 €	0,5399 €	<b>1,0145 €</b>
37-120 m <sup>3</sup>	1,4500 €	<b>1,4500 €</b>	0,8586 €	0,5399 €	<b>1,3985 €</b>
121-1000 m <sup>3</sup>	1,4500 €	<b>1,4500 €</b>	0,8996 €	0,5399 €	<b>1,4395 €</b>
1001-2000 m <sup>3</sup>	1,4500 €	<b>1,4500 €</b>	0,9354 €	0,5399 €	<b>1,4753 €</b>
2001-3000 m <sup>3</sup>	1,4500 €	<b>1,4500 €</b>	0,8734 €	0,5399 €	<b>1,4133 €</b>
3001-4000 m <sup>3</sup>	1,4500 €	<b>1,4500 €</b>	0,7624 €	0,5399 €	<b>1,3023 €</b>
sup 4000 m <sup>3</sup>	1,4500 €	<b>1,4500 €</b>	0,6867 €	0,5399 €	<b>1,2266 €</b>

- **L'assainissement collectif** était géré par la commune d'Ablon depuis sa création en 1986, depuis cette date, aucune modification n'a été réalisée sur la station d'épuration hormis son entretien, la création des branchements et quelques extensions de réseau. En fait, pour traiter les eaux usées sur surface de bassin est nécessaire, elle est calculée en EH (équivalent habitant). Pour répondre aux mises aux normes environnementales, la surface par équivalent habitant de traitement s'est durcie depuis 1986 aujourd'hui notre station n'est donc plus conforme. Depuis 2015, nous avons réalisé le diagnostic de notre réseau et l'étude de réhabilitation de notre station. Tous ces éléments sont dans les mains du SIVOM qui poursuivra notre action. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021 la commune d'Ablon ne gèrera plus la compétence Assainissement, environ 180 abonnés seront impactés par ce changement. Cette compétence sera prise en charge par le SIVOM de Honfleur qui a délégué sa gestion à l'entreprise SAUR (à la suite d'appel d'offre).

Ce qui va changer :

\_ L'entretien et le dépannage seront faits par l'entreprise SAUR.

Numéro d'astreinte assainissement collectif en cas d'urgence : **02-14-37-40-09**.

\_ Deux facturations annuelles de la consommation qui seront intégrées à l'eau potable.

\_ Le prix va évoluer défavorablement pour les abonnés. Cette évolution de prix est dû à l'ajout de la prestation du délégataire et la commune n'ayant pas eu à engager de travaux de réhabilitation jusque-là, son prix n'a pas évolué. Aujourd'hui l'évolution des normes sanitaires a conduit notre station à sa saturation. Des travaux sont indispensables à pour mise aux normes. Nos études ont estimé le montant de la réhabilitation à 474.000 €.

Tarif 2021 HT de l'assainissement collectif ABLON	Jusqu'au 30/06/2021			à partir du 01/07/2021			
	Régie Communale	Agence de l'eau	TOTAL	Part Syndicale	Agence de l'eau	Part SAUR	TOTAL
Abonnement	80,00 €		80,00 €	35,00 €		30,40 €	65,40 €
Part Variable	0,6000 €	0,1850 €	0,7850 €	0,8880 €	0,1850 €	0,5510 €	1,6240 €
ex 120m3	72,00 €	22,20 €	174,20 €	106,56 €	22,20 €	66,12 €	260,28 €

### Pourquoi transférer ces compétences maintenant ?

- Pour réaliser les travaux et obtenir les meilleures subventions de l'Agence de l'Eau, notre rendement de production d'eau potable doit être acceptable et notre station d'épuration doit satisfaire aux normes sanitaires. Aujourd'hui ce n'est pas le cas.
- La CCPHB a lancé une révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en 2019, l'attribution de nouvelles surfaces habitables (en 2025/2026) sera conditionnée par les services de l'Etat à des installations normées (eau potable, assainissement et défense incendie). A terme, les travaux devraient être réalisés pour le nouveau PLUi.
- Sans nouvelles surfaces habitables › pas de nouveaux habitants › pas de jeunes ni enfants aux écoles › fermetures de classe › fermeture d'école *in fine*. Nous avons déjà subi 2 fermetures de classe en 2014 et en 2018.
- Aujourd'hui des dossiers d'urbanisme sont retoqués par le SDIS car une partie du territoire ne remplit pas les conditions de défense incendie (mise en application de la réglementation en octobre 2019)
- La commune d'Ablon ne peut plus assurer ces 2 services publics seule, les normes deviennent de plus en plus contraignantes et nous ne sommes pas des professionnels de l'eau ni de l'assainissement. Le coût d'un prestataire reviendrait à l'augmentation qui sera observée concernant la facturation de l'assainissement. Par ailleurs le renouvellement des canalisations devant se poursuivre, d'autres dépenses sont attendues.

**Lotissement communal** ; la commune maintient son attractivité, en effet, les derniers lots du lotissement communal sont en cours de signature. La commercialisation de la dernière tranche (4 lots supplémentaires) est en cours et certains de ses lots sont déjà réservés.

**Restaurant scolaire** ; les élus ont rencontré un architecte du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) afin de poursuivre l'étude de faisabilité de la création d'une cantine dans l'enceinte du groupe scolaire. La réalisation complèterait les écoles construites en 2000 et 2006. Nous étudions également l'intégration du centre de loisirs et de la garderie à ce projet.

**Personnel communal** ; deux départs en retraite ont été actés au sein de notre service administratif. Nous leur souhaitons une belle retraite et les retrouverons à l'occasion de la prochaine cérémonie des vœux. Mme Clotilde CHEMIN, adjointe administrative, a donc fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2020, son poste a été remplacé par **Mme Elise ALLAIS**. Les fonctions de Mme ALLAIS sont identiques, elle accueille le public, réceptionne et enregistre les documents d'urbanisme ainsi que l'état-civil. D'autres fonctions lui sont déléguées, telles que la location de la salle Champlain, l'assistance des élus sur le site internet, l'assistance à la rédaction des bulletins municipaux et les affaires courantes. Mme Marie-Alberte FRANCE, secrétaire de Mairie a également fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Son poste est remplacé par **Mme Ophélie ALLEAUME**, adjointe administrative. Ses fonctions sont également celles de notre secrétaire de mairie, à savoir ; facturation, préparation des budgets, paies du personnel, préparation et organisation des élections.

**Le déploiement de la fibre à ABLON**. Depuis de nombreuses années la fibre nous était promise. Aujourd'hui, le déploiement continue et certains secteurs de la commune pourraient être raccordés, nous vous invitons à vous rapprocher de vos opérateurs pour connaître votre éligibilité. L'ensemble de la commune devrait être raccordé durant le second semestre 2021 et la commercialisation débiterait au premier semestre 2022.

**L'entretien des voiries**. Depuis la fusion des communautés de communes de Honfleur et Beuzeville, la compétence voirie a été prise par la CCPHB. Le revêtement des voiries et l'entretien des haies et talus sont en quasi-totalité (exceptés quelques chemins) à la charge de la CCPHB. Cette dernière a consulté les entreprises pour le broyage, une seule entreprise a répondu selon le cahier des charges proposé. Bilan : l'entreprise doit réaliser le broyage des chemins de l'ensemble du territoire la CCPHB. Cette situation explique pourquoi l'entretien a été tardif. Néanmoins, la qualité du broyage étant médiocre, la commune possédant toujours son matériel, nous allons proposer à la CCPHB de gérer nous-même le passage du printemps avec une contrepartie financière et l'entreprise retenue prendra en charge le passage de l'automne.

*Poursuivant notre travail dans les commissions, nous sommes attentifs au bien-être de chacun. Le confinement nous a tous réunis devant les écrans sur des temps parfois longs (information en continue, télétravail, réseaux sociaux, etc...). Je suis convaincu que l'été qui se présente permettra à certains de se resocialiser en quittant ces écrans et peut-être de renouer avec la civilisation autochtone. Notre société a été endommagée par cette situation sanitaire, elle a permis de confirmer que les réseaux sociaux, sous le couvert d'anonymat, détruisaient non seulement les relations humaines et sociales mais abêtissaient les plus faibles. Pour les personnes en quête de rédemption et reprenant une vie « en extérieur », quelques règles vous sont rappelées en dernière page pour bien vivre ensemble à Ablon.*

*A vous tous, je souhaite un bel été et un bon bol d'air pur.*

Xavier CANU, Maire d'ABLON